

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 5 juillet 2016 à 19h30 à l'Hôtel de Ville, située au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Brian Middlemiss, maire suppléant et les conseillers, Nancy Draper-Maxsom, et Inès Pontiroli.

Également présent, M. Benedikt Kuhn, directeur général et Dominic Labrie, chef de service – Communications et adjoint à la direction générale.

La séance débute à 19h34.

Absences motivées : M. Edward McCann, conseiller (jugement de la Cour Supérieure), ainsi que Dr. Jean Amyotte et M. Thomas Howard, conseillers.

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

Il n'y avait aucun citoyens présents à la réunion.

16-07-2811

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Parole au public et questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – pour amender le règlement 02-16 concernant la collecte des matières résiduelles
4. Avis de motion – règlement pour réduire la limite de vitesse – chemins de la Sapinière, du Lac et l'avenue des Plages
5. Période de question du public
6. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par **Inès Pontiroli**, conseillère du district électoral numéro **4**, à la Municipalité de Pontiac, à l'effet qu'à une prochaine session de ce conseil, il y aura adoption d'un règlement pour amender le règlement 02-16 concernant la collecte des matières résiduelles.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du règlement va être remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par **Inès Pontiroli**, conseillère du district électoral numéro **4**, à la Municipalité de Pontiac, qu'à une prochaine séance de ce conseil il y aura adoption d'un règlement pour diminuer la limite de vitesse autorisée sur les chemins de la Sapinière, du Lac et l'avenue des Plages dans la Municipalité de Pontiac.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC

16-07-2812

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 19h40 heures ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».